



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



LA LETTRE DU CNI



Le CNI regroupe les pouvoirs publics et les représentants des entreprises et des salariés de l'industrie afin d'assurer collectivement la reconquête industrielle de la France.



LES ACTUALITÉS

relocaliser

(Re)localiser : les 31 premiers projets lauréats

Le 19 novembre 2020, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont annoncé la reconduction des appels à projets à destination de l'industrie et présenté les premiers lauréats des appels à projets de (re)localisation.

Les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des [dispositifs](#) mis en place par le Gouvernement pour redévelopper des productions en France dans des secteurs jugés critiques :

La présentation des 31 lauréats est disponible [ici](#).

[Pour plus d'infos](#)



Réunion de travail du comité exécutif du CNI

La ministre déléguée chargée de l'Industrie auprès du ministre de l'Économie, des Finances, et de la Relance, a présidé le lundi 30 novembre une réunion de travail du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI).

[Pour plus d'infos](#)



EN EUROPE

LES ÉTOILES DE L'EUROPE

Vous souhaitez profiter de financements européens ?

Vous souhaitez profiter des programmes européens pour financer votre projet mais avez peur de sauter le pas ? Des entreprises et laboratoires viennent témoigner,

partager leurs bonnes pratiques et répondre à toutes vos questions le 16 décembre 2020.

[Pour plus d'infos](#)



La R&D et l'innovation européenne à l'épreuve de la crise sanitaire

Que ce soit via l'EIC ou la création d'une agence européenne de gestion de crise en matière de santé, la Commission européenne a su – en accord avec les États membres – mobiliser les instruments d'Horizon Europe pour rendre l'UE plus résiliente face aux pandémies.

[Pour plus d'infos](#)

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au CNI par courriel : conseil-national-industrie.dge@finances.gouv.fr.

